

Le CA de la FRBVB a pris la décision de principe suivante dans sa réunion du 17/03/2011 :

- Au plus tard à partir de la saison 2012-2013, seulement 10 équipes composeront la division d'honneur dames. Le règlement de compétition sera déterminé d'un commun accord avec la CND
- Au plus tard à partir de la saison 2012-2013, la 1<sup>ière</sup> nationale dames comptera 12 équipes + les équipes d'espoirs AIF et VVB
- Les équipes qui jouent ou joueront en division d'honneur doivent satisfaire aux exigences de l'homologation pour cette division. Aucune dérogations ne seront accordées.

Julien VAN BRUSSELEN  
Responsable national des rencontres.